

Une drôle d'idée

Le Registre public maritime luxembourgeois, la «drôle d'idée» née le 9 novembre 1990, vient de fêter ses vingt ans à la Chambre de commerce, en présence de nombreuses personnalités du monde économique et politique, dont Cléopatra Doumbia Henry, directrice du Bureau international du travail, Jacques Santer, ancien Premier ministre, et Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, en charge des Affaires maritimes.

■ «Le Registre maritime puis le Cluster maritime créé en juin 2008 font partie intégrante de la diversification économique nécessaire à notre pays», a souligné Jeannot Krecké, lors de son discours. «L'activité maritime gé-



Cléopatra Doumbia Henry, directrice du Bureau international du travail (Photo: M. Wilwert)

nère un grand nombre d'activités connexes pour les armateurs, les banques, les assureurs, les conseillers spécialisés dans les af-

fares maritimes, ainsi que dans l'ensemble du domaine de la logistique», note le ministre.

Sur le plan mondial, en volume, 90 % du transport de marchandises s'effectue par voie maritime, contre seulement 10 % par voie aérienne. Les navires déchargeant leurs marchandises dans les ports de la mer du Nord, comme Anvers, Rotterdam ou Zeebrugge, ont besoin d'une logistique importante. Grâce aux transports routiers et surtout ferroviaire, avec CFL Cargo et CFL Multimodal, le Luxembourg se place comme un *hinterland* des grands ports de la mer du Nord.

Le pavillon maritime luxembourgeois continue de flôtter sur les mers du monde entier. A ce jour, 229 navires, représentant un tonnage total de 1,7 million de tonnes, sont enregistrés au Grand-Duché, faisant du registre maritime luxembourgeois le plus grand registre maritime d'un

pays enclavé dans le monde. Des navires de toutes classes, des grands yachts aux conteneurs, en passant par les dragueurs, avec deux acteurs majeurs dans ce domaine que sont le groupe Jan et Deme, sont enregistrés au Luxembourg.

Le pavillon luxembourgeois est recherché non seulement pour son aspect fiscal, mais également pour la protection sociale dont bénéficient les marins naviguant sous ce pavillon. «La qualité des services a prouvé la crédibilité du Luxembourg, en matière maritime, faisant passer le Grand-Duché de la liste noire du *memorandum* de Paris (MOU), à la liste blanche des 22 pays dont les pavillons ont montré le moins de déficiences et dont les déficiences ne mettent pas en cause la sécurité maritime.»

«Le pavillon luxembourgeois sera de qualité ou ne sera pas!», a conclu le ministre.

■ Gérard Karas